

rendre tous les hommages qui lui sont dûs, afin qu'il ne reste jamais seul sans adorateurs.

40. Elles se feront à l'ordinaire, pour attirer, dans ces temps mauvais, les bénédictions du Père des miséricordes sur l'Eglise, le Pape, les Princes chrétiens, les peuples catholiques et les gouvernements civils, afin d'obtenir le triomphe de la foi et des bons principes, l'extirpation de toutes les erreurs qui démoralisent les peuples et bouleversent les sociétés humaines, et tous les secours nécessaires au maintien de l'ordre et de la paix dans le monde entier.

50. On y ajoutera une intention spéciale, celle de faire honorer d'un culte particulier St. Joseph, comme Père nourricier de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Epoux de la B. Vierge Marie et Patron de l'Eglise universelle.

60. A cette fin, l'on chantera, le second jour des Quarante Heures, en se conformant aux Rubriques, la Messe du Patronage de St. Joseph.

70. A l'amende honorable qui a coutume de se faire chaque jour des Quarante-Heures, l'on dira cinq *Pater* et *Ave* avec cinq *Gloria Patri*, à l'honneur des plaies sacrées de Notre Seigneur, afin de guérir les cinq plaies hideuses qui rongent le genre humain, savoir l'impiété qui déshonore la religion, le césarisme qui attaque les droits de l'Eglise, le rationalisme qui exalte la raison humaine à l'égal de la raison divine, l'indifférentisme qui admet comme bonnes toutes les religions et les sociétés secrètes qui voudraient renverser tous les trônes aussi bien que tous les autels, parce qu'elles sont ennemies de tout pouvoir et de toute autorité.

O glorieux Patron du peuple chrétien, Bienheureux St. Joseph, daignez avoir pour agréable ce mandement, uniquement écrit pour vous procurer de nouveaux honneurs dont vous êtes si digne, et répandre votre culte, afin que vous soyez de plus en plus aimé, loué et glorifié.

Enfin, avant de terminer ce mandement qui a pour but